

Liège, le 18 avril 2024.

CRELEL ASBL
N° Entreprise 0644 863 027
Rue Sohet 5, 4000 Liège

Convocation Assemblée Générale

Chers Membres,

J'ai le plaisir de vous inviter à la prochaine Assemblée Générale (AG) du CRELEL ASBL, qui aura lieu le vendredi 7 juin 2024 à 19 heures, au local du club, École Sainte-Véronique, Rue Rennequin Sualem 15 à 4000 Liège.


Cette AG nécessite un quorum. S'il n'est pas atteint — l'expérience nous a montré que les quorums sont très rarement atteints aux assemblées générales du CRELEL —, une seconde AG, sans quorum nécessaire, est prévue le **vendredi 28 juin 2024 à 20 heures au local du club**, École Sainte-Véronique, Rue Rennequin Sualem 15 à 4000 Liège.

La présente convocation a deux documents annexes :

1. le Procès-Verbal de l'AG 2023 ;
2. un modèle de procuration (Chaque membre a le droit d'assister à l'assemblée. Il peut se faire représenter par un mandataire qui doit être un membre effectif, un membre adhérent majeur, un membre d'honneur ou un membre protecteur. Un mandataire ne peut être porteur que d'une seule procuration. [Article 16 des statuts du CRELEL]).

Les mandats des administrateurs actuels du CRELEL sont encore valables un an. Si vous voulez déposer votre candidature pour devenir administrateur du CRELEL pendant deux ans, vous devez envoyer un mail à l'adresse « secretaire@crelel.be » au plus tard le 31 mai 2024.

Cordialement,
Le Comité du CRELEL



Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'AG 2023.
2. Rapport d'activité 2023-2024 présenté par le Conseil d'Administration et les personnes mandatées.
3. Approbation des comptes 2023-2024 de l'Association.
4. Décharge aux administrateurs pour leur gestion en 2023-2024.
5. Le mandat de chacun des administrateurs actuels est encore valable un an. Élection de nouveaux administrateurs supplémentaires conformément aux candidatures parvenues au plus tard le 31 mai 2024.
6. Désignation de vérificateurs aux comptes.
7. Proposition d'exclusion d'Elvir Hodzic, en raison de son comportement menaçant et offensant envers plusieurs joueuses du club et envers un arbitre. Une partie de ces comportements ayant eu lieu devant témoins.
8. Projets pour la saison 2024-2025.
9. Budget de l'exercice 2024-2025.
10. Divers.